

Référentiel de la certification :

**« Conduire la transformation numérique dans le secteur
en lien avec la communauté éducative »**

De l'Interbranches EEP





« Conduire la transformation numérique dans le secteur en lien avec la communauté éducative »

| REFERENTIEL DE CERTIFICATION | | |
|--|---|--|
| COMPETENCES OU CAPACITES QUI SERONT EVALUEES | MODALITES D'EVALUATION | CRITERES D'EVALUATION |
| <p>C1. Après l'analyse des besoins, mettre en œuvre au sein de l'équipe, les outils numériques et espaces de travail partagés adaptés, ainsi que leurs indicateurs d'évaluation et de performance, afin de respecter le calendrier et l'atteinte des objectifs de la mission ou du projet.</p> | <p>Le candidat à la certification est évalué par deux modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une production écrite remise au jury avant la soutenance. • Une soutenance orale de la production devant le jury complétée d'une séance de questions / réponses. | <ul style="list-style-type: none"> • La présentation du projet ou de la mission est claire, complète et réalisée avec les outils numériques et l'espace de travail adaptés à l'analyse des besoins • Une démarche de travail collaboratif est mise en place au sein de l'équipe. Les outils collaboratifs numériques choisis sont appropriés à chaque type de projet. • L'espace de travail partagé choisi et installé permet de pouvoir communiquer, partager, importer, échanger des informations avec ses l'équipes à tout moment. • Les indicateurs d'évaluation et de performance sont argumentés et en phase avec le calendrier et les objectifs du projet ou de la mission. |
| <p>C2. Mettre en place un management collaboratif et participatif en utilisant les outils numériques adéquats et les différentes techniques d'animation de l'équipe, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin de favoriser le partage d'informations entre les différents acteurs du projet.</p> | <p>A partir d'une situation professionnelle réelle (Projet mené en entreprise ou cas pratique reconstitué), le candidat présentera (à minima) à l'écrit (rapport sous format PPTX ou Word) puis à l'oral (soutenance) les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation du contexte du projet ou de la mission et des équipes concernées. • Les outils numériques et espaces collaboratifs mis en œuvre et leurs usages. • Les indicateurs d'évaluation et de performances mis en œuvre. • Les techniques d'animation d'équipe. • Les solutions préconisées dans le cadre de situation de handicap. • L'organisation mise en œuvre ou adaptée. • Les personnes ressources et leur utilité dans la mise en œuvre des compétences numériques de l'équipe. • Les situations de handicap identifiées et les solutions techniques et humaines mises en œuvre. • Les besoins en formation identifiés • L'identification des problématiques de | <ul style="list-style-type: none"> • Les outils numériques sont utilisés, à bon escient en fonction de l'activité, des contraintes (présentiel, distanciel, hybride, synchrone et asynchrone) et de l'objectif à atteindre. • Les outils et techniques d'animation proposés facilitent les interactions au sein de l'équipe et contribuent à la coordination du projet. • Les supports et canaux de communication numériques utilisés sont adaptés aux objectifs du projet. • Les situations de handicap sont identifiées et les actions d'adaptation techniques et/ou humaines, sont mises en œuvre. |
| <p>C3. Stimuler l'usage et la pratique collective des outils numériques, en analysant les usages et en proposant des solutions d'adaptation de l'organisation en place ou des processus de communication et/ou de travail, afin de répondre aux enjeux de transformation numérique de la structure.</p> | <p>(Continuation of the list from C2)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques sont analysées et des solutions d'adaptation de l'organisation ou des processus de communication et/ou de travail sont proposées. • L'argumentation des solutions présentées prend en compte les enjeux de transformation numérique de la structure. |
| <p>C4. Mettre en œuvre les conditions de développement des compétences numériques de l'équipe en identifiant les personnes ressources, en favorisant la posture d'auto-apprenant, en prenant en compte les possibles situations de handicap et en recensant leurs besoins en formation afin de maintenir l'employabilité.</p> | <p>(Continuation of the list from C2)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les personnes ressources sont identifiées et leur rôle est argumenté. • Les conditions de mise en œuvre pour stimuler l'auto-apprentissage sont décrites et argumentées. |



« Conduire la transformation numérique dans le secteur en lien avec la communauté éducative »

| | | |
|---|---|--|
| | <p>surcharge et les risques associés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition d'une charte de bonnes pratiques. • Les actions d'application de la charte. • L'identification des risques en matière de sécurité, de confidentialité et d'éthique concernant l'usage des données et des outils numériques, et l'incidence de ceux-ci sur les équipes. | <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de mise en œuvre prennent en compte la ou les situations de handicap identifiées et propose des solutions techniques et/ou humaines adaptées. • Les besoins en formation de l'équipe sont identifiés et adaptés à chaque profil et contexte. |
| <p>C5. Participer aux actions de prévention de la surcharge informationnelle mises en place dans l'organisation, en identifiant les problématiques liées à cette surcharge, en faisant respecter le droit à la déconnexion et en diffusant et faisant appliquer les bons usages via une charte de bonnes pratiques, afin de protéger la santé des équipes en prenant en compte leurs conditions de travail et respectant leur vie personnelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Les actions menées pour garantir les bonnes pratiques en matière de sécurité, de confidentialité et d'éthique. • Les actions menées pour le respect de la réglementation en vigueur concernant l'usage des données. | <ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques et risques liés à la surcharge informationnelle sont identifiées. • La « charte de bonnes pratiques » présentée sous un format écrit, permet de protéger la santé et prend en compte les conditions de travail de l'équipe. • Les actions de prévention mises en œuvre sont décrites et permettent l'application de la « charte des bonnes pratiques ». • Les actions de prévention des équipes sont adaptées à chaque profil et contexte. |
| <p>C6. Mettre en œuvre les bonnes pratiques d'usage des données et des outils numériques (Transparence, Responsabilité, Intelligibilité, Fiabilité), en sensibilisant les équipes sur les risques liés à la cybersécurité, par le respect des règles et législation en vigueur (RPGD), afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données de la structure.</p> | | <ul style="list-style-type: none"> • Les problématiques et risques liés à l'usage des données et outils numériques, en matière de sécurité, de confidentialité et d'éthique sont décrits précisément. • Les actions menées pour garantir les bonnes pratiques en matière de sécurité, de confidentialité et d'éthique, sont décrites, argumentées et respectent la réglementation en vigueur. • Les actions de sensibilisation des équipes sont adaptées à chaque profil et contexte. |